



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cours d'appel

Question écrite n° 23897

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, au sujet du nombre de magistrats de la cour d'appel de Reims. Il lui demande quelle en est l'évolution depuis sa création et quelle est l'évolution des affaires traitées durant cette période.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la cour d'appel de Reims a été créée par décret du 20 décembre 1967. Son effectif budgétaire d'origine était composé de 8 magistrats du siège et de 3 magistrats du parquet général. Le tableau suivant détaille l'évolution des effectifs budgétaires de magistrats de cette cour d'appel, et celle du nombre des affaires terminées tant civiles que pénales (arrêts des chambres des appels correctionnels, des chambres d'accusation et des cours d'assises) avec les données dont dispose la chancellerie. Deux nouveaux emplois de conseiller du second grade, créés dans le cadre du budget 1999, vont permettre de renforcer les effectifs du siège de cette cour d'appel. (Voir tableau dans JO correspondant).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23897

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 1999, page 295

Réponse publiée le : 3 mai 1999, page 2709